

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LISTE DES DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01 juillet 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 135

Absents : 04

Votants : 17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume.

Absents excusés : LONGUEPEE Jean a donné procuration à HULOUX Martine, FENAIN Bruno a donné procuration à LOSCIUTO Martine, WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie, CARON Elise a donné procuration à VIELLEFON Guillaume, CAILLE Valérie

Absente : DESFONTAINE Delphine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Date d’Affichage : 10/07/2025

N°	OBJET	AVIS
2025 - 032	Contrat pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement – lys restauration à compter du 01/09/2025	Adoption à l'unanimité
2025 - 033	Suppression du poste d'adjoint d'animation territorial du patrimoine principal de 2 ^e classe	Adoption à l'unanimité

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 Juillet 2025

N° 2025- 032 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – LYS RESTAURATION A COMPTER DU 01/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01 juillet 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	135
Absents :	04
Votants :	17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume.

Absents excusés : LONGUEPEE Jean a donné procuration à HULOUX Martine, FENAIN Bruno a donné procuration à LOSCIUTO Martine, WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie, CARON Elise a donné procuration à VIELLEFON Guillaume, CAILLE Valérie

Absente : DESFONTAINE Delphine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le Contrat de restauration prenant fin au 31/08/2025, un appel d'offre a été lancé. Le dossier de marché à procédure adaptée a été publié sur le site des marchés publics du centre de gestion du Nord. La date limite de remise des offres a été fixé au vendredi 20 juin 2025 à 12 h 00. Deux sociétés ont répondu : CONVIVIO EVO et LYS RESTAURATION.

Il fait part à l'assemblée du rapport d'analyse de la commission d'Appel d'offre réunie le 30 Juin 2025 et qui a attribué le marché à la Société LYS RESTAURATION.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le Choix de la Commission d'appel d'offre et DECIDE d'attribuer à compter du 1^{er} septembre 2025 renouvelable deux fois pour la même durée par reconduction expresse, le marché de fourniture

et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'accueil
LYS RESTAURATION S.A. -RUE DU Riez d'Elbecq – Z.I. de Roubaix Es

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215901059-20250708-D2025_032-DE

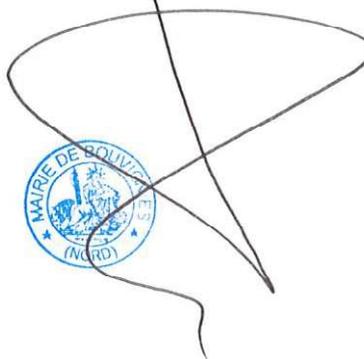
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'F. PRADALIER' and partially overlapping the official seal.



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 Juillet 2025

**N° 2025- 033 – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE
PRINCIPAL DE 2^E CLASSE**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01 juillet 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 135

Absents : 04

Votants : 17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume.

Absents excusés : LONGUEPEE Jean a donné procuration à HULOUX Martine, FENAIN Bruno a donné procuration à LOSCIUTO Martine, WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie, CARON Elise a donné procuration à VIELLEFON Guillaume, CAILLE Valérie

Absente : DESFONTAINE Delphine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'agent qui occupait les fonctions de responsable de médiathèque a quitté ses fonctions au sein de la collectivité le 10 janvier dernier. A cet effet le Comité Technique paritaire du Centre de Gestion du Nord a été saisi pour la suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe qu'elle occupait. Celui-ci réuni le 23 mai dernier a émis un avis favorable à la suppression dudit poste.

Il est demandé au conseil municipal de confirmer par délibération la suppression du poste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 VOIX POUR

VALIDE la suppression de ce poste.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à
délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER

